

Compte-rendu de la réunion de la Commission Enseignement (CE) du Groupe Thématique Transverse AUM

Maison de la Mécanique, mardi 22 décembre 2009, de 11h30 à 13h00

Présents :

Eric ARQUIS, Françoise BAILLOT, Alain BERGEON, Alain CIMETIERE, Jean-François DEU, Denis ENTEMEYER, Renée GATIGNOL, Damien HALM, Gérard RIO, Jean-Marie VIRELY, Alexandre WATZKY

Excusés :

Marie-Ange BUENO, Cédric CROIZET, Géry DE SAXCE, Aziz HAMDOUNI, Denis MARTINAND, Anne PANTET, Guillaume PARRY, Catherine POTEL, Sedat TARDU

Ordre du jour :

0. Informations

1. Accréditation Commission des Titres d'Ingénieurs (CTI) : pas seulement les écoles et UT ?
 2. Dérive du taux d'enseignement 'métier' / enseignement scientifique ?
 3. Divers
-

0. Informations

• La commission recherche

Eric ARQUIS rappelle aux nouveaux élus que Françoise BAILLOT, secondée par Marie-Ange BUENO, est en charge de la commission enseignement de l'AUM.

• Formation Bac+3 en ingénierie technique industrielle

L'un des chantiers de cette commission (nouvelle formation Bac+3 en ingénierie technique industrielle) n'est pas à l'ordre du jour car Claude REY, en charge du dossier, est absent aujourd'hui. Le texte est soumis aux industriels ; pour l'instant 1 avis favorable et 1 avis réservé, on attend l'avis de DASSAULT. La question se pose de proposer à la FIM de communiquer vers des structures moins importantes, type PME/PMI. Pour information, la présentation synthétique du texte de cette proposition de formation est joint au compte-rendu de la commission enseignement de l'AUM du 7 juillet 2009, la présentation détaillée est jointe au compte-rendu de la commission enseignement du 15 octobre 2008. Il est décidé de mettre le fichier disponible sur le site AFM, détaché du compte-rendu.

1. Accréditation CTI : pas seulement les écoles et IUT ?

La CTI (Commission des Titres d'Ingénieur) est un organisme indépendant, chargé par la loi française depuis 1934 d'habilitier toutes les formations d'ingénieur, de développer la qualité des formations, de promouvoir le titre et le métier d'ingénieur en France et à l'étranger :

<http://www.cti-commission.fr/>

Diverses questions se posent : Les universités veulent des diplômes d'ingénieur, pourquoi ? Les masters universitaires auront-ils encore leur place ? Pourquoi la CTI ne pourrait-elle pas accréditer les universités ? Le volume horaire étant différent, peut-on comparer un master et un diplôme d'ingénieur ?

Pour alimenter le débat, Eric ARQUIS fait la lecture d'un mail de Marie-Ange BUENO/Françoise BAILLOT qui évoque deux points :

- Le constat est qu'en gros les seules formations en science qui voient leurs effectifs augmenter sont les écoles d'ingénieurs. Or, ces formations ne sont pas forcément ou pas toutes de meilleur niveau ou qualité que des masters (ex-pro ou IUP). Donc qu'est-ce qui fait qu'une école ou encore qu'une

université de technologie puisse diplômer des ingénieurs et pas une université normale ? Soit il faudrait que la CTI réserve son accréditation aux formations d'élite, soit qu'elle accrédite également d'autres formations (masters) qui répondraient aux critères demandés ;

- Le second point concerne les critères CTI ou encore les critères master (les uns entraînant les autres). Actuellement on réduit les volumes horaires quelque soit la formation mais en plus on demande 750 au TOEIC, du projet personnel... L'effet pervers est que bien évidemment le diplômé est moins aiguisé scientifiquement mais également que certaines matières autres que scientifiques et en plus jugées en dehors de l'équipe pédagogique (et de plus moyennant finances) conditionnent l'obtention du diplôme (750 points au TOEIC pour les ingénieurs étendus aux masters). Est-on d'accord avec ce système ou pas ?

Il ressort naturellement des échanges que si master et diplôme d'ingénieur sont différents, il ne faut cependant pas chercher à les comparer. L'université a ses avantages : parcours moins rigide et tubulaire, brassage étudiants plus important (Eric ARQUIS)... On rappelle aussi que les écoles d'ingénieurs lorgnent de plus en plus sur les master recherche, même si ceux-ci ne sont plus théoriquement différenciés des masters professionnels (Renée GATIGNOL). Alain BERGEON estime qu'il pourrait être 'dangereux' de laisser la CTI donner un label de qualité sur les formations universitaires. L'université conserve ses enseignements disciplinaires et ne cherche pas à concurrencer les écoles sur les aspects managériaux ou tertiaires (voir le point 2.)

Eric ARQUIS conclue en précisant que dans le nouveau paysage et modèle européen, la CTI n'est plus inattaquable (l'AERES commence aussi à évaluer les écoles....) et des changements pourront émerger, issue d'une possible harmonisation européenne.

2. Dérive du taux d'enseignement 'métier' / enseignement scientifique ?

Eric ARQUIS : les écoles d'ingénieur faiblissent de par leur part de plus en plus faible de leur enseignement scientifique. Attention aux universités de ne pas suivre la même voie.

Françoise BAILLOT : il y a des échanges à avoir avec les industriels pour nous justifier et faire valoir nos atouts.

La commission note que le vrai problème est la reconnaissance globale des aspects scientifiques, à tous les niveaux. Les financiers et managers sont mieux payés, cette image nous est négative. Il faut faire comprendre que les universitaires ont leurs défauts, mais aussi leurs qualités.

L'image des masters est-elle vraiment mauvaise pour l'industrie ? Alain CIMETIERE a un doute et se demande comment la FIM perçoit les formations universitaires ? Dans les écoles, des industriels s'impliquent et valident les formations. Mettre en place des conseils de perfectionnement dans les masters avec des industriels serait une solution à envisager.

Jean-Marie VIRELY : il faut savoir que les écoles n'investissent plus sur le territoire national, mais uniquement à l'étranger, le problème qui en découle et qui n'est pas prêt d'être résolu est qu'on ne forme plus de profs !

En conclusion, il semble que la dérive observée dans certaines structures ne doit pas s'opérer à l'université, qu'il faut cependant intéresser les industriels à ce qu'il se passe à l'université et faire valoir nos compétences disciplinaires.

On prend l'exemple des langues étrangères en rappelant que la CTI demande 750 au TOEIC. Alain CIMETIERE dit qu'il faut imposer bien sur l'anglais aux universitaires. Renée GATIGNOL donne l'exemple de parcours totalement en anglais. Alexandre WATZKY rappelle cependant que certaines notes éliminatoires dans certaines UE, notamment l'anglais, pose parfois d'épineux soucis en jury (14 de moyenne mais recalé car 8 en anglais). On rappelle aussi que dans les décrets, il faut un niveau mini en anglais. Faut-il privilégier le système CLES ? On cite l'exemple de Strasbourg, qui utilise ce certifié en langue étrangère pour faire la pige au TOEIC (qui est privé).

Eric ARQUIS demande s'il faut agir et comment sur ce point. Il ressort des discussions que le mieux à faire serait de mettre la tutelle devant ses responsabilités.

3. Divers

Pas de divers

La séance est levée à 13h00.

La prochaine réunion se tiendra le 10 mars 2010.

Les animateurs, Françoise BAILLOT et Eric ARQUIS

Le secrétaire, Denis ENTEMEYER